**FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS**

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité1 et la santé des abeilles2.

**Plan de surveillance et de lutte régional**

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l’automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l’année :

* **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
* **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l’été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

**Comment signaler un individu ou un nid ?**

Toute personne suspectant la présence d’un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : **frelonsasiatiques.fr**

**2021 : Des indicateurs à la hausse**

L'année 2020 a été une année record en termes de présence du frelon asiatique sur l’ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts (**2900 en 2020** contre 786 en 2019), sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2020 nous incite à la plus grande vigilance pour 2021.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes



Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

2 Arrêté du 26 décembre 2012

3 FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire



